
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 juillet 2021 à 18 h 30
en webdiffusion**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Elsa MARSOT, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant des PDQ 31 et 33
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse de l'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA21 14 0185

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA21 14 0186**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2021, à 18 h 30**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} juin 2021, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse Giuliana Fumagalli souhaite la bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement. Elle se dit déçue de ne pouvoir tenir une séance en présentiel puisque très peu de citoyennes et citoyens auraient pu y assister considérant les consignes sanitaires applicables, tandis que la réalisation d'une présentation hybride, en présence et en ligne, s'avère impossible compte tenu du manque de moyens techniques. Toutefois, le conseil d'arrondissement du 7 septembre devrait se tenir en présentiel, si les mesures sanitaires le permettent. Ses visites dans les différentes installations sportives et culturelles la réjouissent et lui permettent d'échanger avec les citoyens.

Elle est fière d'annoncer le dépôt des surplus de la Ville-centre permettant ainsi la mise en place d'un fonds de réserve assurant une gestion des finances saine et prudente principalement pour le déneigement, la santé et sécurité au travail et pour les imprévus, notamment pour la rénovation des bâtiments de l'arrondissement. Ses réserves évitent de suspendre certains services directs aux citoyens en cas d'urgence.

Elle annonce qu'un budget de 200 000 \$ provenant des surplus permettra l'aménagement transitoire pour l'apaisement de la circulation afin de sécuriser rapidement certaines intersections dangereuses. Ces aménagements sont intégrés au plan global d'apaisement de l'arrondissement.

Elle mentionne que le réaménagement et les rénovations au chalet du parc De Normanville se poursuivent et fait l'annonce de l'octroi de contributions financières pour divers programmes et projets, dont, le programme Jeunesse, du soutien aux associations commerciales locales du district de Villeray et à l'École Sinclair-Laird pour l'aménagement du parc-école. Elle annonce que la consultation pour l'implantation d'une société de développement commercial dans une portion de la rue Jean-Talon Est est maintenant terminée et l'arrondissement ira de l'avant avec ce projet et que, dès l'automne, les bibliothèques publiques aboliront les frais de retard des usagers. Elle rappelle à tous de voter pour un des trois projets en lice dans le cadre du budget participatif de la Ville de Montréal.

Elle encourage les citoyens à profiter de l'été pour aller visiter les quatre coins de l'arrondissement, dont les parcs Ovila-Légaré et du Ruisseau-du-Pont-à-l'Avoine dans Saint-Michel, les nouvelles structures de la place De Castelnau dans Villeray et les parcs Jarry et Jean-Valets dans Parc-Extension. Elle signale l'arrivée du bulletin Le Tournesol dans toutes les boîtes aux lettres des résidents.

Pour conclure, elle annonce le départ de France Émond, chef de cabinet, et souligne son appui et sa collaboration au sein du bureau de la mairesse depuis deux ans et demi. Elle la remercie et lui souhaite du bonheur et du succès dans ses nouvelles fonctions. De plus, elle félicite Sasha Dyck qui prend la relève à titre de chef de cabinet.

La conseillère, Rosannie Filato, souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de l'arrondissement. Elle rappelle que les citoyens ont jusqu'au 11 juillet pour aller voter dans le cadre du budget participatif sur le site realisonsmtl.ca. Elle invite les citoyens à visiter la place De Castelnau et explique qu'un aménagement permettant une meilleure cohabitation entre les cyclistes et piétons est prévu et incite les citoyens à être prudents lors de leur déplacement. Elle est fière de l'apport financier de l'arrondissement octroyé à deux organisations commerciales locales qui contribuent à la vie de quartier permettant ainsi sa vitalité.

Elle souligne le départ de France Émond, chef de cabinet, la remercie pour son professionnalisme et lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets.

La conseillère, Mary Deros, annonce la publication d'affiches encourageant les citoyens à la propreté de l'arrondissement. Il est possible de se les procurer à différents endroits, dont le Bureau Accès Montréal. Elle rappelle qu'à titre de célébrant, elle célèbre des mariages et que l'argent ainsi amassé est versé dans un fonds dédié pour les jeunes, permettant ainsi le réaménagement de la cour de l'école Sinclair-

Laird et plus tôt cette année, du soutien du club de soccer Panellinios. Elle souhaite un bel anniversaire à Rosannie Filato, souligne différentes journées commémoratives du mois de juillet et encourage à faire de la place aux jeunes.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, annonce la publication de nouvelles cartes ressources, encourage les citoyens à s'abonner à l'infolettre et aux alertes de l'arrondissement.

Il rappelle d'aller voter pour les projets présentés dans le cadre du budget participatif, de participer aux activités sur le territoire, notamment « Montréal complètement cirque » et incite tous les citoyens à se faire vacciner. Il annonce que la pataugeoire du parc Tillemont est ouverte et rappelle la fermeture de la rue Pie-IX au coin de la rue Jean-Talon pour la mise sur pied du SRB et d'une nouvelle station de la ligne bleue. De plus, il incite les familles à profiter de la gratuité à la STM pour les 12 ans et moins.

Le conseiller, Josué Corvil souhaite la bienvenue aux nouveaux michelois et micheloises et remercie l'équipe de direction pour le travail accompli. Il invite tous les citoyens à participer aux activités qui se déroulent sur le territoire montréalais. Il salue les personnes qui habitent sur la 15^e avenue, souligne les journées commémoratives de juillet et remercie les jeunes de leur implication.

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 05, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 6 juillet à 10 h.

Mélanie Scala	Apaisement de la circulation sur la rue Louis-Hébert
Guillaume Déziel	Bruit
Naima Hanai	Puisards
Meaghan Thurston	Passage à niveau
Mélissa Claisse	Passage à niveau
Pierre Cloutier	Aménagement au parc Villeray
Lisa Cerasuolo	Élagage - Sécurité
Michel Lafleur	Tennis Canada
André Trépanier	Local au Complexe William-Hingston
Nilson Zepeda	Plan de verdissement
Lina Parisi	Parc à chien / Bande cyclable
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt	Apaisement de la circulation - École Marie-Favery
Anne Boesch	Apaisement de la circulation sur la rue Louis-Hébert
Valérie Bloch	Plan de verdissement
Jonathan De Luca	Piste cyclable sur la rue Villeray
Geneviève Daudelin	Apaisement de la circulation - École Marie-Favery
Frédérique Binette	Commémoration - 17 juillet

N'ayant aucune autre intervention reçue par courriel de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 20 h.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

La conseillère, Mary Deros, émet un commentaire relatif à une rencontre qui a eu lieu en lien avec un déviateur de circulation entre la rue Casgrain et le boulevard Saint-Laurent, tronçon qui se trouve dans le district de Parc-Extension. Elle s'interroge sur la raison pour laquelle elle n'était pas invitée à cette rencontre et mentionne vouloir recevoir les informations relatives à celle-ci. La mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli, mentionne que cette rencontre était organisée par la Ville-centre et qu'elle-même n'était pas invitée. Elle ajoute que des demandes d'apaisement de la circulation peuvent être adressées pour ce secteur.

De plus, la conseillère, Mary Deros, parle d'une problématique d'arbres matures coupés sur l'avenue d'Anvers. Elle désire connaître la date du dessouchement et de la plantation de nouveaux arbres. Le directeur des travaux publics, Marco St-Pierre, mentionne prendre note de la situation et fera le suivi nécessaire auprès de la conseillère.

À 20 h 10, aucune autre question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.08 – Motion d'un élu

La conseillère, Rosannie Filato, dépose, aux fins d'étude à une séance subséquente du conseil d'arrondissement la motion intitulée « Motion pour élaborer un cadre de consultation publique qui inclut la voix des enfants pour le réaménagement des parcs dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0187

Approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Tennis Canada - Stade Jarry, pour une période de 1 an et 5 mois, à compter du 1^{er} août 2021, un local intérieur, d'une superficie de 327,93 m², dans l'immeuble situé au 285, rue Gary Carter et un espace extérieur d'une superficie d'environ 301,75 m² sur le site de l'immeuble, le tout utilisé à des fins de clos pour l'entretien du parc Jarry, moyennant un loyer total de 64 540,07 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Tennis Canada – Stade Jarry, pour une période de 1 an et 5 mois, à compter du 1^{er} août 2021, un local intérieur, d'une superficie de 327,93 m², situé dans l'immeuble sis au 285, rue Gary Carter et un espace extérieur d'une superficie d'environ 301,75 m² sur le site dudit immeuble, le tout utilisé à des fins de clos pour l'entretien du parc Jarry, moyennant un loyer total de 64 540,07 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail (Bâtiment : 0375);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218682004

CA21 14 0188

Octroyer un contrat à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur l'avenue d'Outremont, de la rue de Liège Ouest au boulevard Crémazie Ouest, aux prix de sa soumission, soit au montant de 104 581,26 \$ et autoriser une dépense maximale de 122 512,77 \$, taxes incluses (contingences : 10 458,13 \$; incidences : 7 473,38 \$) - appel d'offres public PRR-21-02 (6 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de planage et de pose de revêtement bitumineux sur l'avenue d'Outremont, de la rue de Liège Ouest au boulevard Crémazie Ouest, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au

prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 104 581,26 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public PRR-21-02 (6 soumissionnaires);

2. d'autoriser des contingences de 10 458,13 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 7 473,38 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1214793002

CA21 14 0189

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 621,65 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour le projet de réaménagement et de rénovation du chalet du parc De Normanville (CA19 14 0189 - appel d'offres public IMM-19-04), majorant ainsi le montant total du contrat de 158 568,92 \$ à 185 190,57 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 26 621,65 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie à la firme Architectes Labonté Marcil dans le cadre du contrat octroyé pour le projet de réaménagement et de rénovation du chalet du parc De Normanville (CA19 14 0189 – appel d'offres public IMM-19-04), majorant ainsi le montant total du contrat de 158 568,92 \$ à 185 190,57 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1215896004

CA21 14 0190

Accorder une contribution financière totalisant 14 967 \$ à six organismes de l'arrondissement, pour la période du 7 juillet 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir, comme suit : 1 052 \$ à La Joie des enfants, 4 597 \$ à Espace Multisoleil, 3 636 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel, 2 467 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension, 98 \$ à Créations etc. et 3 117 \$ à Patro Villeray.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 14 967 \$ à six organismes de l'arrondissement, pour la période du 7 juillet 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir, comme suit :

Organisme	Montant
La Joie des enfants	1 051,91 \$
Espace Multisoleil	4 597,24 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	3 636,23 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension	2 467,44 \$
Créations etc.	97,40 \$
Patro Villeray	3 116,77 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1219070015

CA21 14 0191

Accorder une contribution financière totalisant 107 879 \$, dont une somme de 13 842 \$ à même les surplus d'arrondissement, à quatre organismes de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, comme suit : 12 000 \$ à Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, 17 549 \$ à Corporation de gestion des Loisirs du Parc, 12 638 \$ à Organisation des jeunes de Parc-Extension et 65 692 \$ à Espace-Famille Villeray et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 107 879 \$, dont une somme de 13 842 \$ à même les surplus d'arrondissement, à quatre organismes de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, comme suit :
 - 12 000 \$ à Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension;
 - 17 549 \$ à Corporation de gestion des Loisirs du Parc;
 - 12 638 \$ à Organisation des jeunes de Parc-Extension;
 - 65 692 \$ à Espace-Famille Villeray;
2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219070011

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0192

Accorder une contribution financière additionnelle de 14 223 \$ à Vivre Saint-Michel en santé, pour l'année 2021, majorant la contribution de 64 000 \$, accordée par la résolution CA21 14 0077 du 6 avril 2021, à une somme totale de 78 223 \$ pour la réalisation du projet de l'organisme dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables et approuver le projet d'Addenda 1 à la convention, à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière additionnelle de 14 223 \$ à Vivre Saint-Michel en santé pour l'année 2021, majorant la contribution de 64 000 \$, accordée par la résolution CA21 14 0077 du 6 avril 2021, à une somme totale de 78 223 \$ pour la réalisation du projet de l'organisme dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;
2. d'approuver le projet d'Addenda 1 à la convention initiale, entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en santé;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer l'Addenda 1 à la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219070014

CA21 14 0193

Accorder une contribution financière de 23 024 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 23 024 \$ à CDC solidarités Villeray, pour l'année 2021, dans le cadre du « Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes »;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1219070013

CA21 14 0194

Accorder une contribution financière totalisant 758 447 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme « Jeunesse », comme suit : 159 150 \$ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, 157 660 \$ au Patro Villeray, 15 642 \$ à la Corporation d'Éducation jeunesse, 283 995 \$ à La Grande Porte et 142 000 \$ aux Loisirs communautaires Saint-Michel et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 758 447 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme « Jeunesse 2021-2023 », comme suit :
 - 159 150 \$ à Centre communautaire Jeunesse-Unie;
 - 157 660 \$ à Patro Villeray;
 - 15 642 \$ à Corporation d'éducation Jeunesse;
 - 283 995 \$ à La Grande Porte;

- 142 000 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel;
- 2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
- 3. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
- 4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1219070016

CA21 14 0195

Accorder une contribution financière totalisant 70 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'appel à projets « Soutenir les associations commerciales locales », comme suit : 45 000 \$ à Promenade Jarry (pour deux projets différents) et 25 000 \$ à l'Association des commerçants de la rue Saint-Hubert et approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière totalisant 70 000 \$ à 2 organismes de l'arrondissement, pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2021, dans le cadre de l'appel à projets « Soutenir les associations commerciales locales », comme suit :

Organismes	Projets	Montant
Association des commerçants de la rue Saint-Hubert	Placette publique HUB_VILLERAY	25 000 \$
Promenade Jarry	Placette publique Tapeo	25 000 \$
Promenade Jarry	Mobilisation création SDC dans Villeray	20 000 \$

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions pour et au nom de la Ville;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218343004

CA21 14 0196

Accorder une contribution financière de 25 000 \$ à l'école Sinclair-Laird, dont une somme de 7 476 \$ à même le solde restant aux surplus générés par la célébration de mariages, nommé « Fonds de mariages » et la somme de 17 524 \$ à même le budget de fonctionnement du Bureau de la directrice d'arrondissement, pour la création d'un mini terrain de soccer, d'une course d'obstacles et d'une salle de classe en plein air.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 25 000 \$ à l'école Sinclair-Laird, dont une somme de 7 476 \$ à même le solde restant aux surplus générés par la célébration de mariages, nommé

« Fonds de mariages » et la somme de 17 524 \$ à même le budget de fonctionnement du Bureau du directeur d'arrondissement, pour la création d'un mini terrain de soccer, d'une course d'obstacles et d'une salle de classe en plein air;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1214539010

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0197

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1216326002

CA21 14 0198

Accepter un don de 350 livres d'une valeur approximative de 6 350 \$ de Les éditions Albin Michel pour les sections adulte, jeunesse et adolescente des bibliothèques de Saint-Michel, de Parc-Extension et du Roulivre, et ce, en respectant l'encadrement administratif « Réception de dons et émissions de reçus officiels ».

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accepter, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un don de 350 livres d'une valeur approximative de 6 350 \$ de Les éditions Albin Michel pour les sections adulte, jeunesse et adolescente des bibliothèques de Saint-Michel, de Parc-Extension et du Roulivre, et ce, en respectant l'encadrement administratif « Réception de dons et émissions de reçus officiels » (C-RF-SFIN-D-16-002).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1214539006

CA21 14 0199

Approuver l'affectation d'une partie du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement pour un montant total de 1 892 500 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver l'affectation d'une partie du surplus de gestion 2020 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour un montant total de 1 892 500 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
30.03 1210207003

CA21 14 0200

Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2021-2025 de la Ville de Montréal, prendre acte du dépôt d'une demande de financement pour la réfection des cages d'entraînement de cricket du parc Howard et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

ATTENDU que le Programme des installations sportives extérieures (PISE) a pour objectif général d'offrir aux arrondissements un mécanisme par lequel ils peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal afin de mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs et espaces verts de leur territoire;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du PISE 2021-2025;

ATTENDU que le PISE permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de réaliser le projet de réfection des cages d'entraînement de cricket du parc Howard;

ATTENDU que la demande d'aide financière a été déposée le 28 mai 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de prendre acte de la demande d'aide financière déposée par l'arrondissement dans le cadre du PISE 2021-2025 pour le projet Réfection des cages d'entraînement de cricket du parc Howard;
2. d'autoriser madame Elsa Marsot, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ou son représentant désigné, à signer tout document relatif à une entente de financement, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 48 000 \$, en sus des dépenses non admissibles au programme.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1218380002

CA21 14 0201

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 300 \$ à 9 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2021, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ à Cyclo Nord-Sud; 250 \$ à Festival de films féministes de Montréal; 250 \$ à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montréal (pour l'école John F. Kennedy); 250 \$ au Théâtre Aux Écuries; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 500 \$ au Centre Lasallien de Saint-Michel (2 activités différentes); 300 \$ à Héritage Hispanique du Québec (HHQ); 500 \$ à l'Association des habitants de St-Michel; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à la Table Montréal-Afrique; 500 \$ à Ville en vert, le tout, pour diverses activités autorisées dans le contexte actuel de la pandémie.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 3 300 \$ à 9 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2021 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE

- 250 \$** à Cyclo Nord-Sud—pour la distribution de vélos remis en état et de casques pour les jeunes vulnérables de l'arrondissement de VSP
- 250 \$** à Festival de films féministes de Montréal—pour la 5^e édition du Festival de films féministes de Montréal (FFFM)
- 250 \$** à La Fondation éducative de la Commission scolaire English-Montréal (pour l'école John F. Kennedy)—pour la distribution de produits d'hygiène menstruelle gratuits pour les élèves
- 250 \$** au Théâtre Aux Écuries—pour la 20^e édition du festival du Jamais Lu

DISTRICT DE PARC-EXTENSION

- 500 \$** à la Table Montréal-Afrique—pour l'organisation du festival interculturel Kossa Africa Montréal
- 500 \$** à Ville en vert—pour acheter du matériel visant à organiser des corvées de nettoyage dans le cadre de l'opération Mask Militia

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

- 250 \$** au Centre Lasallien de Saint-Michel (CLSM)—pour la Fête de la rentrée
- 250 \$** au Centre Lasallien de Saint-Michel (CLSM)—pour le BBQ du Directeur général
- 300 \$** à Héritage Hispanique du Québec (HHQ)—pour le BBQ et jeux d'antan
- 500 \$** à l'Association des habitants de St-Michel—pour acheter et distribuer un cadeau aux mamans et papas de Saint-Michel

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1214539007

CA21 14 0202

Approuver les demandes de reconnaissance de 8 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement, et ce, pour la période du 7 juillet 2021 au 31 décembre 2025.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver les demandes de reconnaissance de 8 organismes, identifiés au tableau joint dans la section « pièces jointes » au sommaire décisionnel, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, pour la période du 7 juillet 2021 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1219070012

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0203

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 366, rue De Castelnau Est, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur le mur du bâtiment situé au 366, rue De Castelnau Est, qui sera visible du domaine public dans le cadre du Programme des ruelles vertes et en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1219218001

CA21 14 0204

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation de bannières temporaires pour le Cirque du Soleil sur son bâtiment situé au 8400, avenue du Cirque, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'installation de bannières temporaires pour le Cirque du Soleil sur son bâtiment situé au 8400, avenue du Cirque, pour une période de 12 mois, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.02 1216495016

CA21 14 0205

Édicter une ordonnance afin d'apporter des ajustements aux normes d'aménagement de l'annexe 1 du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placottoir (RCA14-14001), en vertu de l'article 17 de ce règlement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin d'apporter des ajustements aux normes d'aménagement de l'annexe 1 du Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse ou un placottoir (RCA14-14001), en vertu de l'article 17 de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1216495017

CA21 14 0206

Adopter le Règlement RCA21-14004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA21-14004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie a été donné à la séance ordinaire du 1er juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA21-14004 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA21-14004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (c. P-11) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » pour l'année 2021, afin d'aider les commerçants à s'adapter face aux imprévus de la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1211010011

CA21 14 0207

Adopter le Règlement RCA21-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'exclure certains véhicules à la signalisation d'interdiction de stationnement relative aux opérations d'entretien routier.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA21-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'exclure certains véhicules à la signalisation d'interdiction de stationnement relative aux opérations d'entretien routier a été donné à la séance ordinaire du 1er juin 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA21-14005 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA21-14005 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension », afin d'exclure certains véhicules à la signalisation d'interdiction de stationnement relative aux opérations d'entretien routier.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1214704003

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0208

Adopter le second projet de résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment portant le numéro civique 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrits à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283), recevoir le rapport de la consultation écrite tenue du 7 au 22 juin 2021 et autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP21-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 1er juin 2021 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 22 juin 2021, dûment convoquée par avis public paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le rapport de la consultation écrite fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 juillet 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le second projet de résolution PP21-14005 à l'effet de permettre la production de bières artisanales et un débit de boissons alcooliques dans le bâtiment portant le numéro civique 159, rue Jean-Talon Ouest, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, en dérogation aux usages autorisés à la grille des usages et des normes de l'annexe C et aux distances minimales entre deux débits de boissons alcooliques prescrits à l'article 234 du Règlement de zonage (01-283);
2. d'autoriser la poursuite de la procédure d'adoption du projet de résolution PP21-14005, conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1216495014

CA21 14 0209

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8047-8049, rue Saint-Denis.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les pages 14 et 16 à 22 du document intitulé « 8047-8049 Saint-Denis, arr. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » daté du 31 mai 2021, préparé par Maurice Martel architecte visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8047-8049, rue Saint-Denis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1216996013

CA21 14 0210

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 2624, rue De Beaujeu.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 2, 5 à 10 et 13 du document intitulé « 2624 De Beaujeu » daté du 31 mai 2021, préparés par Michèle Cowan, architecture et design, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 2624, rue De Beaujeu et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1216996012

CA21 14 0211

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7400, rue Sagard.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A002, A101, A102, A103 et A301, préparés par R+FA architecture, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7400, rue Sagard et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1216495015

CA21 14 0212

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 7 logements et un local commercial sur le terrain situé aux 15-19, rue Guizot Est et sur le terrain adjacent situé à l'intersection de la rue Saint-Dominique (lots 2 589 835 et 2 589 836).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A-000, A-200, A-201 et A-300 datés du 7 mai 2021, préparés par Campanella & associés Architectes et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 juin 2021, visant la construction d'un bâtiment de 3 étages abritant 7 logements et un local commercial sur les lots 2 589 835 et 2 589 836 situés sur la rue Guizot Est.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1211385012

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0213

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7469, rue Boyer.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « 7469 rue Boyer », préparés par Blouin Tardif architectes, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7469, rue Boyer et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1211010012

CA21 14 0214

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7651, 20e Avenue pour l'occuper à des fins de centre d'hébergement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Le Mûrier - Maison des papillons - Agrandissement et réaménagement », préparés par Héroïse Thibodeau architecte, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7651, 20^e Avenue et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1211010009

CA21 14 0215

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment situé aux 7259-7261, avenue Henri-Julien.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A100, A101, A102 et A103, préparés par Janson Wong architecte visant l'agrandissement en

hauteur du bâtiment situé aux 7259-7261, avenue Henri-Julien et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1216495012

CA21 14 0216

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7731, rue Chabot.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans A100 et A104 datés du 28 mai 2021, préparés par Mainstudio visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7731, rue Chabot et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 juin 2021.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1211385013

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.15 à 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA21 14 0217

Autoriser, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), l'occupation d'une partie du parc Jarry à des fins de stationnement temporaire pour les « Internationaux de tennis » qui se tiendront au stade IGA du 7 au 15 août 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'autoriser Tennis Canada à occuper une partie du parc Jarry à des fins de stationnement temporaire, conformément au Règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001), aux conditions suivantes :

- l'occupation à des fins de stationnement temporaire est limitée à l'aire définie au plan « Partie du parc Jarry à des fins d'occupation temporaire » identifié comme annexe A aux présentes, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 avril 2004;
- l'occupation à des fins de stationnement temporaire est autorisée du 7 au 15 août 2021;
- la délivrance de tout permis est conditionnelle à l'exercice par la Ville de son droit de le révoquer en tout temps au moyen d'un avis donné par l'autorité compétente au titulaire du permis, fixant le délai au terme duquel les constructions ou installations visées par l'autorisation devront être enlevées du domaine public; l'autorisation qui fait l'objet du permis devient nulle à la date de l'avis de révocation donné;
- toute occupation du domaine public est conditionnelle à ce que le titulaire du permis ou de l'autorisation soit responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de l'occupation, prene fait et cause pour la Ville et le tienne indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;
- le titulaire du permis ou de l'autorisation doit fournir une preuve qu'il détient une assurance-responsabilité au montant de un million de dollars (1 000 000 \$) par événement ou par accident,

pour blessures corporelles et dommages matériels subis, sans aucune franchise opposable à l'arrondissement;

- celles prévues à l'article 7 du règlement sur l'occupation du domaine public sur une partie du parc Jarry (RCA04-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.15 1216996016

CA21 14 0218

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la mise en place de parcs de stationnement privés temporaires aux fins des usages « centre d'activités physiques » et « terrain de tennis » autorisés dans un établissement utilisé à des fins de centre de tennis au 285, rue Gary-Carter, pour la tenue des « Internationaux de tennis 2021 ».

Considérant la tenue des « Internationaux de tennis 2021 » du 7 au 15 août 2021;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 25.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001); les plans suivants estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 juin 2021 :

- ANNEXE 1 : 85, rue Jarry Ouest (Centre Ste-Croix : 75 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 2 : 8181, avenue De l'Esplanade (Club de récréation d'Hydro-Québec : 650 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 3 : 8200, boulevard Saint-Laurent (École Lucien-Pagé : 225 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry et sortie depuis le boulevard Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1216996017

CA21 14 0219

Dépôt du certificat des résultats du registre, tenu à distance entre le 18 juin et le 2 juillet 2021, concernant la requête en constitution de la société de développement commercial « SDC du Petit-Maghreb ».

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers, procède à la lecture du certificat des résultats du registre.

CONSIDÉRANT que la résolution CA21 14 0182 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC du Petit-Maghreb » a été adoptée par le conseil lors de sa séance du 1er juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre à distance du 18 juin au 2 juillet 2021 à 16 h par courrier recommandé expédié le 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 18 juin au 2 juillet 2021, 9 demandes valides ont été reçues;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre à distance des personnes habiles à voter sur la résolution CA21 14 0182 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC du Petit-Maghreb » :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 123;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 23;
3. que le nombre de demandes valides faites est de 9;
4. que la résolution CA21 14 0182 est par conséquent réputée approuvée par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1211658006

CA21 14 0220

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement, Giuliana Fumagalli et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA20-14003-2 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des bibliothèques à compter du 6 octobre 2021.

40.18 1214539008

CA21 14 0221

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juillet à décembre 2021.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans

l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois de juillet à décembre 2021, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel;

6. les ordonnances prendront effet lorsque les mesures décrétées par le Gouvernement du Québec dans le but protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 en vertu de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2) permettront la tenue des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1214539009

CA21 14 0222

Nommer la conseillère, Rosannie Filato, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période comprise entre le 7 juillet et la date de l'assermentation des élus, en novembre 2021, suite aux élections municipales de novembre.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de nommer la conseillère, Rosannie Filato, à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période comprise entre le 7 juillet 2021 et la date de l'assermentation des élus, en novembre 2021, suite aux élections municipales de novembre.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1213356005

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 50.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.